

20201229 Midi Libre

<https://www.midilibre.fr/2020/12/29/souleymane-le-boulangier-guineen-doit-quitter-la-france-9282342.php>

Souleymane, le boulanger guinéen doit quitter la France



[Société](#), [Hérault](#)

Publié le 29/12/2020 à 05:06 , mis à jour à 05:12

Il doit quitter la France. Souleymane, 24 ans, un jeune guinéen en CDI en tant que boulanger au sein de la société Pain et Partage à Fabrègues a reçu son obligation de quitter le territoire français. Son refus de demande d'asile a été confirmé par la Cour nationale du droit d'asile. Son avocate, Sophie Masaz, compte introduire un recours avant "le délai qui expirera le 6 janvier 2021". En parallèle, Souleymane a effectué une demande de titre de séjour pour motif travail qui a été, elle aussi, refusée en octobre 2020. Un recours gracieux a été fait, sans nouvelles à ce jour. Selon Patrice Victor, membre de l'AHM (Association Humanitaire de Montpellier), "si tous les recours s'avèrent négatifs, il n'est pas dit que l'ambassade de Guinée accepte de donner à Souleymane un laissez-passer consulaire du fait qu'il ne peut pas prouver sa nationalité guinéenne." Le jeune boulanger risque donc, avec cette OQTF, d'être licencié car son entreprise risque d'être dans l'illégalité. Cette dernière estime pourtant "ne pas pouvoir se passer de lui" tant il est important pour faire tourner la société. Rappelons que Pain et Partage a pu justifier de la difficulté de recruter quelqu'un à ce poste. Cela leur a donc permis de faire reconnaître le besoin d'embaucher Souleymane. À 24 ans, ce jeune homme combatif va se retrouver dans l'obligation de quitter la France avec la possible interdiction de rentrer en Guinée.